

**Tableau des côtes de référence minimum /maximum
de niveaux d'eau - Marais de Goulaine pour l'année 2025**

Date	Marais amont (VIGILANCE sur le marais amont, les cotes qui s'appliquent sont les celles en noir, l'échelle limnimétrique de l'ouvrage n'ayant pas été encore recalée)			Marais aval			Usage sur le marais
	Cotes objectif (cotes en vigueur en attend du recalage de l'échelle limnimétrique)	Cotes objectifs corrigées mNGF (+0,31 m)	Vitesse d'exondation (* et ** et ***), mouvements d'eau et de vannage	Cotes objectif	Cotes objectifs corrigées mNGF (+0,25 m)	Vitesse d'exondation (* et **), mouvements d'eau et de vannage	
30 décembre-20 avril	2,8	3,11		2,55	2,8		Remontée des civelles depuis la Loire, chasse, ponte brochets, protection vigne, avifaune, promenade en barque, dévalaison brochets
10 mai	2,25	2,56	du 20 avril au 10 mai : 2,75cm/ jour	2,25	2,5	du 20 avril au 10 mai: 1,5 cm/jour	
15 mai	2,15	2,46	du 11 mai au 15 mai: 2 cm/jour	2,15	2,4	du 11 mai au 15 mai: 2 cm/jour	
30 mai	1,9	2,21	du 16 mai au 30 mai: 1,7 cm/jour	1,9	2,15	du 16 mai au 30 mai: 1,7 cm/jour	Avifaune
31 mai	1,9	2,21		1,9	2,15		
du 1er juin au 31 août	1,60-1,7 (baisse temporaire à 1,50 lors des renouvellements d'eau par la Loire)	1,91 - 2,01 (baisse temporaire à 1,50 lors des renouvellements d'eau par la Loire)	du 1er juin au 1er juillet: 1 cm/jour	1,60-1,7 (baisse temporaire à 1,50 lors des renouvellements d'eau par la Loire)	1,85-1,95 (baisse temporaire à 1,50 lors des renouvellements d'eau par la Loire)	du 1er juin au 1er juillet: 1 cm/jour	Fauche, Pâturage, entomofaune, avifaune, lutte contre la jussie, curage, régulation ragondins
du 1er septembre au 30 septembre	1,6-1,8	1,91-2,11		1,6-1,8	1,85-2,05		Curage, lutte contre la jussie, régulation ragondins, chasse, avifaune
Octobre	1,8	2,11		1,8	2,05		
1er novembre-10 novembre	2	2,31	Apports d'eau par la Loire si côte inférieure à 2,31 m au 30 octobre	2	2,25	Apports d'eau par la Loire si cote inférieure à 2,25 m au 30 octobre	
A partir du 10 novembre	Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,50	Remontée progressive par la pluviométrie à la cote de 2,81		Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,55	Remontée progressive par la pluviométrie à la cote de 2,80		Chasse, avifaune, régulation ragondins, entrée des reproducteurs de brochets par la Loire
A partir du 30 décembre	Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,80	Remontée progressive par la pluviométrie à la cote de 3,11	Fermeture de la Porte du pont de l'Ouen	Remontée progressive par la pluviométrie jusqu'à la côte 2,55	Remontée progressive par la pluviométrie à la cote de 2,80		Remontée des civelles depuis la Loire, Chasse, avifaune

(*) = Les vitesses d'exondation sont définies dans le cas d'une année de pluviométrie moyenne où les côtes indiquées sont respectées. Dans le cas d'un fort à-coup hydraulique comme au mois de mai 2015 où il était tombé 100 mm de pluie en 24 h (augmentation de 50 cm du niveau du marais), les vitesses d'exondation pourront être accélérées pour retrouver les niveaux de côtes prédéfinies. Cette augmentation de la vitesse d'exondation se fera en concertation avec les acteurs.

(**) = Un comité de pilotage N2000 se tiendra entre le 5 et le 10 avril pour décaler ou conserver la date de début d'exondation en fonction des risques de gelée.

(***) = Suite à la demande des chasseurs de gibiers d'eau, si un mouvement d'eau estival est prévu le we du 21/08, il sera demandé au comité de pilotage de se positionner sur une annulation de ce mouvement en fonction de la qualité de l'eau du marais et de la nécessité de son renouvellement.